

# Professeur à Lausanne, il ne peut plus être expert européen parce qu'il est Suisse

**Après-9 février** Professeur d'archéologie à l'Université de Lausanne, Michel E. Fuchs a été écarté d'un jury de thèse à Madrid. Il dénonce une «liste noire».

**Stéphanie Germanier**

stephanie.germanier@lematindimanche.ch

Il fait partie des dégâts collatéraux. La dénonciation de l'accord Erasmus + qui permet la mobilité des étudiants en Europe commence à éclabousser aussi les professeurs. Les conséquences négatives et insoupçonnées du 9 février, Michel E. Fuchs, professeur d'archéologie à l'Université de Lausanne, vient d'en faire l'expérience.

Invité, il y a quelques mois, par une consœur à prendre part à un jury de thèse à l'Université nationale d'enseignement à distance de Madrid, Michel E. Fuchs s'est vu signifié il y a quelques jours, par téléphone, qu'il n'avait pas le droit d'apporter son expertise pour un doctorat européen. Une décision tombée abruptement et sans reposer sur une réelle base légale, mais qui illustre à quel point la position de la Suisse dans l'Europe du sa-

voir est devenue floue et peu lisible. «On commence à mettre les chercheurs suisses sur liste noire», dénonce celui qui fait partie de la quarantaine de spécialistes européens des peintures murales antiques. «On a beaucoup parlé des gros projets scientifiques et des écoles polytechniques, mais même une Faculté de lettres comme celle de Lausanne est touchée», déplore le chercheur qui craint pour l'avenir de la recherche académique. «En m'écartant, on bloque aussi tout un système de collaborations et de contacts. C'est très dommageable pour notre université et notre domaine d'études.»

## Un projet européen à l'eau

Et de rappeler que depuis le 9 février les déconvenues se multiplient avec les facultés étrangères. «En 2012, j'ai été nommé directeur d'un projet européen de recherche. Ce projet a été jugé excellent la pre-



Le professeur Fuchs est l'un des quarante spécialistes européens dans son domaine. Yvain Genevay

mière fois qu'on l'a présenté, mais depuis le début de l'année, nous avons jugé qu'il était préférable que je me retire de sa direction pour lui donner davantage de chances. C'est un collègue de Barcelone qui a repris le flambeau», raconte encore le professeur qui reste, par ailleurs, sans nouvelles de deux demandes d'échange Erasmus

qu'il avait envoyées en Italie. Deux autres dossiers sont aussi restés lettres mortes dans des universités turques.

## Le doute s'installe

«Je ne pensais pas que cela puisse aller jusque-là», déplore Michel E. Fuchs qui a relayé son cas aux responsables des relations internationales de l'Université

de Lausanne. Pour l'instant, c'est l'étonnement qui prédomine.

Pour rappel, l'Union européenne avait réagi très rapidement au vote du 9 février sur l'immigration de masse, en dénonçant l'accord Erasmus qui permet aux étudiants suisses de passer une partie de leur cursus à l'étranger et vice versa. Pour pallier la mesure de rétorsion, le

**«Le doute sur la validité ou non d'une expérience ou d'un diplôme suisse commence à s'insinuer chez nos collègues étrangers»**

**Michel E. Fuchs**, professeur d'archéologie à l'Université de Lausanne

Conseil fédéral avait débloqué un budget qui permettait quand même la poursuite de ce genre d'échanges. Un projet cependant provisoire et loin d'être ratifié par tous les partenaires. «Nous sommes devenus un pays tiers qui doit se contenter d'un statut d'observateur», se décourage l'archéologue qui sera malgré tout expert le mois prochain pour une thèse à la Sorbonne. «Mais pour une thèse française, et non européenne, nuance-t-il. Ce qui m'arrive pourrait tout à fait arriver à d'autres de mes collègues en Suisse. Nous avons aujourd'hui de la peine à monter des projets. Ce vote a été un frein et il va devenir difficile d'attirer l'attention des étudiants ou des chercheurs sur nos compétences. Le doute sur la validité ou non d'une expérience ou d'un diplôme suisse commence à s'insinuer chez nos collègues étrangers.» ●